



République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

**MINISTÈRE DE L'ARTISANAT ET DE LA
TRANSFORMATION DU SECTEUR
INFORMEL**

PROGRAMME NATIONAL DE DOTATION DES ETABLISSEMENTS EN TENUES SCOLAIRES

Août 2021

SOMMAIRE

- I. IDENTIFICATION DU PROGRAMME
- II. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME
- III. JUSTIFICATION DU PROGRAMME
- IV. OBJECTIFS DU PROGRAMME
- V. RESULTATS ATTENDUS
- VI. CIBLES ET BENEFICIAIRES
- VII. PHASAGE DU PROGRAMME
- VIII. STRATEGIE D'INTERVENTION
- IX. PERENNISATION DU PROGRAMME
- X. SUIVI-ÉVALUATION DU PROGRAMME
- XI. PLAN DE FINANCEMENT
- XII. BUDGET DETAILLE 2021
- XIII. GESTION DES RISQUES

I. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

Intitulé : Programme national de dotation des établissements en tenues scolaires	
Sous – secteur : Éducation	Coût : Trente milliards (30 000 000 000) de francs CFA soit dix milliards (10 000 000 000) de francs CFA par an
Organisme de tutelle : Ministère de l'Éducation nationale (MEN)	
Partenaire d'exécution : Ministère de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel (MATSI)	
Partenaire pour le financement : Délégation à l'Entreprenariat Rapide (DER)	
Durée du programme (en années) : 3 ans (2021-2023)	
Localisation (ou zone d'intervention) : Toutes les régions du Sénégal	

II. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le Programme d'Amélioration de la Qualité de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF) vise à atteindre l'accès équitable à un service d'éducation de qualité pour tous conformément à l'axe 2 du Plan Sénégal Émergent et aux Objectifs Développement Durable (ODD 4).

Dans ce cadre, des acquis importants ont été enregistrés pour assurer l'accès à tous à une éducation de base de qualité.

Cependant la question de l'équité se pose encore avec les disparités notées au niveau social que l'espace scolaire doit contribuer à atténuer grâce à la mise en œuvre d'une politique d'harmonisation du port vestimentaire pour lutter contre le creusement des inégalités sociale au niveau des enfants.

D'ailleurs, plusieurs initiatives sont prises pour doter les élèves en blouses ou uniformes. Cet engagement communautaire à travers ces expériences, constitue une contribution et une volonté des communautés et partenaires de l'école à s'investir au respect du principe d'équité au niveau de l'éducation nationale. Il est donc important de procéder à la formalisation et généralisation des tenues scolaires.

C'est donc en se fondant sur le principe d'équité dans l'accès et le maintien à l'école, que le Chef de l'État a pris une décision forte lors du Conseil présidentiel sur l'emploi et l'insertion socio-économique des jeunes, tenu le 22 avril 2021. Cette décision qui porte sur le port systématique de tenues scolaires s'appuie sur un « idéal d'égalité et d'harmonie sociale de l'école ».

Pour matérialiser cette volonté politique, le Ministère de l'Éducation nationale, en partenariat avec le Ministère de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel, s'engage dans la mise en œuvre d'un programme national de dotation des élèves en tenues scolaires.

III. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

L'uniformisation de la tenue scolaire offre des avantages variés :

- sur le plan pédagogique

L'uniforme scolaire constitue un levier important pour créer une atmosphère de travail et de discipline. Le fait de porter la même tenue développe un sentiment d'appartenance à un même groupe social. Ainsi, l'intégration au sein des groupes des pairs s'en trouve facilitée et les apprenants interagissent naturellement sans barrière. Le port obligatoire de la tenue scolaire développe par ailleurs chez l'apprenant le goût du travail, la discipline et le respect de la hiérarchie. Il permet aux élèves d'installer de bonnes habitudes comportementales, de développer le savoir-vivre mais surtout de se concentrer sur les études en évitant d'accorder de l'importance à l'aspect matériel ou au port vestimentaire des camarades. Cette dynamique engendrée par le port de la tenue scolaire est un levier apte à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation.

- sur le plan organisationnel de l'espace scolaire

Le fait, pour les élèves, de porter la même tenue, donne une image assez reluisante de l'école ou de l'établissement. En effet, le port obligatoire de l'uniforme ou de la blouse scolaire, illustre le respect que les élèves ont envers leur école et vis-à-vis des autorités scolaires (enseignants, directeurs, chefs d'établissements). Il traduit une marque de cohésion entre élèves et un respect des valeurs véhiculées par l'institution scolaire.

- sur le plan sécuritaire

Le port de l'uniforme augmente la sécurité de l'élève dans l'espace scolaire comme sur le chemin de l'école. Dans les écoles traversées par beaucoup de personnes, la tenue scolaire uniformisée aide à repérer facilement un intrus. Dans les bus et les transports en commun, le port de l'uniforme sécurise l'élève même si son développement est précoce. En situation d'urgence, la tenue scolaire peut faciliter l'identification de la victime et aider ainsi à assurer les contacts nécessaires.

IV. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Objectif général

Le programme vise à améliorer, d'ici 2023, l'environnement et les conditions d'apprentissage par la dotation en tenues scolaires adaptées à tous les élèves des écoles et établissements.

Objectifs spécifiques

- Renforcer la qualité des apprentissages par l'amélioration de l'environnement scolaire ;
- Doter en tenues scolaires adaptées les élèves des écoles et établissements ;

- Favoriser l'équité et l'inclusion sociale au sein des écoles et établissements scolaires ;
- Favoriser l'accès et le maintien scolaires des couches vulnérables par un allègement des charges parentales ;
- Favoriser la relance économique par le renforcement de l'entrepreneuriat local ;
- Favoriser le développement de l'économie locale.

V. RESULTATS ATTENDUS

- Les élèves du préscolaire, de l'élémentaire et du moyen sont dotés en tenues scolaires ;
- L'accès et le maintien scolaires sont améliorés par une meilleure atténuation de la vulnérabilité ;
- L'espace scolaire est davantage viable et pacifié ;
- L'industrie locale est mieux renforcée par un accompagnement accru des artisans.

VI. CIBLES ET BENEFICIAIRES

Le programme vise, à terme, à doter en tenues scolaires l'ensemble des élèves des établissements publics du préscolaire, de l'élémentaire et du moyen. Les écoles et établissements privés sont tenus d'adopter le code vestimentaire régional.

La phase 1 du programme (préscolaires et élémentaires publics) cible les bénéficiaires de blouses en 2021 selon le tableau ci-après :

Programmes	Garçons	Filles	Total
Préscolaire	67 024	74 702	141 726
Élémentaire	874 678	994 078	1 868 756
Total général	941 702	1 068 780	2 010 482

En plus de ces élèves qui constituent les principales cibles, les artisans et les parents seront des bénéficiaires indirects du programme.

VII. PHASAGE DU PROGRAMME

Le programme est structuré en quatre phases :

Phase 1 : dotation en **blouses et chemises** aux élèves des écoles publiques du préscolaire et de l'élémentaire (An 1). Au préscolaire, l'ensemble des enfants, filles comme garçons

recevront des blouses et à l'élémentaire, les garçons seront dotés en chemises et les filles en blouses.

Phase 2 : dotation en **uniformes scolaires** aux élèves des écoles publiques du préscolaire et de l'élémentaire (An 2).

Phase 3 : dotation en **uniformes scolaires** aux élèves des écoles et établissements publics du préscolaire, de l'élémentaire et du moyen (An 3). Cette étape intègre ainsi une extension de la cible avec une ouverture progressive du financement vers des sources variées (parents, partenaires et collectivités territoriales). Cette ouverture prépare la pérennisation du programme et garantit sa soutenabilité financière.

Phase 4 : dotation en **uniformes scolaires** aux élèves des écoles et établissements publics du préscolaire, de l'élémentaire et du moyen avec des financements endogènes (An 4). Des stratégies de financement pérennes seront mises en place avec des acteurs variés : collectivités territoriales, parents d'élève, partenaires locaux (responsabilité sociétale d'entreprise), etc. Cette phase consolide la place de l'artisanat local dans le processus d'approvisionnement en tenues scolaires.

VIII. STRATEGIE D'INTERVENTION

a. Modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre de cette initiative requiert la participation et la mobilisation de tous les acteurs de l'école (Collectivités territoriales, partenaires au développement, IA, IEF, Associations de parents d'élèves, Comités et Unions de Comités de Gestion d'École, société civile, acteurs communautaires, élèves, artisans locaux etc.). Chaque acteur devra jouer un rôle particulier dans la transmission de l'information, la campagne de sensibilisation, la mobilisation des ressources matérielles, humaines, et financières.

Ainsi, il s'agira, après avoir tenu des rencontres avec l'ensemble des parties prenantes, d'attribuer un rôle et une responsabilité à chaque entité.

L'option retenue par le Ministère de l'Éducation nationale pour la première année est de prévoir deux (2) chemises pour les garçons et deux (2) blouses pour les filles. Ces tenues doivent être conçues avec un tissu en coton et se limiter aux cinq (05) couleurs de base retenues à savoir : bleu, beige, vert, jaune et marron.

Le choix de la couleur est laissé à l'appréciation de l'académie.

Le Ministère de l'Éducation nationale, en collaboration avec le Ministère de l'artisanat et de la transformation du secteur informel et les structures de l'État compétentes, assurera un accompagnement technique et financier pour la disponibilité des tenues. Les collectivités territoriales, les CGE et les partenaires de l'école vont également accompagner la mise en œuvre de l'initiative. Les artisans locaux devront être fortement mis à contribution dans la confection des tenues scolaires.

Dans la première phase de la mise en œuvre qui concerne les écoles publiques du préscolaire et de l'élémentaire, le port de tenue scolaire doit être mis en application dès la rentrée scolaire 2021-2022. Pour le moyen-secondaire, les pratiques en cours seront consolidées en vue de bénéficier de l'accompagnement de l'État dans une seconde phase. Concernant les écoles du secteur privé, les initiatives en cours en matière de port de tenue scolaire seront poursuivies pour une généralisation prévue à la rentrée scolaire 2023-2024.

b. Cadre de pilotage du programme

Dans une démarche de partenariat, le MEN et le MATSI mettront en place deux structures d'encadrement :

A- Un comité de pilotage composé comme suit :

- **Président du Comité** : Ministre de l'Éducation Nationale ;
- **Vice-Président** : Ministre de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel ;
 - **Commission technique** : Présidence assurée par la MATSI (PMN)
 - **Commission financement** : Présidence assurée par DER/FJ
 - **Commission organisation** : Présidence assurée par la DAGE / MEN
 - **Rapporteur** : DPRE/MEN

Le comité de pilotage a pour objet de :

- Proposer un modèle d'uniforme scolaire pour le cycle préscolaire et élémentaire ;
- Valider le programme de renforcement des capacités techniques des artisans ;
- Stabiliser les prototypes de tables bancs et définir les standards ;
- Contribuer à la mobilisation des ressources pour une mise en œuvre correcte du programme annuel avant l'ouverture des classes ;
- Vulgariser le projet sur tout le territoire national, à travers une bonne communication auprès des acteurs ;
- D'assurer la pérennisation du programme.

B- Des Comités techniques régionaux

Un comité technique régional sera mis en place dans chaque région pour coordonner l'encadrement des artisans pour l'accès à la commande des tenues scolaires et veiller à la bonne exécution des marchés.

Ces comités seront composés comme suit :

- Président : le Gouverneur ;
- Membres :
- IA
- Président de la Chambre de métiers ;
- Autres acteurs régionaux pertinents dans l'exécution.

Le Gouverneur mettra en place des comités départementaux pour faciliter la mise en œuvre du programme et la distribution des tenues à temps.

IX. PERENNISATION DU PROGRAMME

Mesures pour la durabilité.

X. SUIVI-ÉVALUATION DU PROGRAMME

Identifier les indicateurs en fonction des résultats attendus.

XI. PLAN DE FINANCEMENT

Années	Sources de financement				Types de tenues	Cibles
	ETAT		AUTRE			
	Montants	%	Montants	%		
2021	10 Milliards	100	00	0	Blouses (F) et chemises (G)	PS et EE
2022	10 Milliards	100	00	0	Uniformes	PS et EE
2023	10 Milliards	70	00	30	Uniformes	PS, EE et EM
2024	00	0	À déterm	100	Uniformes	PS, EE et EM

XII. BUDGET DETAILLE 2021

À proposer par la DER

XIII. ANNEXES

- Tableau des cibles par IA, IEF et par groupes pédagogique
- Tableau de choix des couleurs (à renseigner sous 24h par les IA)